

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 MARS 2017**



Le trente mars deux mille dix-sept, à quinze heures, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers Résiduels, Valor3e, légalement convoqués le vingt mars deux mille dix-sept, se sont réunis au siège de Valor3e, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET, Président, Cédric VAN VOOREN, Jacques RETHORE et Gérard ESNAULT, Vice-Présidents, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Denis SOURICE, membres du bureau, Messieurs Jean-François BAZIN et Christian BERNARD, Mesdames Marie-Christine GALY, Christine DECAENS, Danielle ALLAIN, Danièle GADAIS et Viviane HERMON, Messieurs Philippe BRETAUDEAU, Paul CORBET, Jacques LUCAS (ayant pouvoir de Joël BARAUD), Jean TEURNIER, Jean-René FONTENEAU et Pierre MARY (représentant Fabien DUVEAU).

Etaient excusés : Messieurs Joël BARAUD (ayant donné pouvoir à Jacques LUCAS), Pierre MALINGE et Fabien DUVEAU (représenté par Pierre MARY).

Etaient absents : Néant

Monsieur Jacques RETHORE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum (19 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

1 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JANVIER 2017

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 26 janvier est soumis à approbation.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (19 voix pour), décident d'approuver celui-ci.

2 - ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente du 26 janvier 2017, le Président a pris la décision suivante au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2017/01 portant reconduction pour une année du marché de préparation de CSR à partir des refus de tri de l'usine de Saint-Laurent-des-Autels avec l'entreprise BARBAZANGES TRI OUEST

3 - FINANCES - COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion du Trésorier Principal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2016 présentés par Monsieur le Trésorier Principal du Syndicat sont identiques à ceux du Compte Administratif 2016 présentés ci-après.

Le résultat 2016 se décompose comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 642 677,28 €
- un déficit d'investissement de 338 382,32 €

Année 2016	Recettes	Dépenses	Excédent (+) ou déficit (-)
Fonctionnement	5 457 688,16 €	4 815 010,88 €	(+) 642 677,28 €
Investissement	766 571,46 €	1 104 953,78 €	(-) 338 382,32 €

Le résultat cumulé peut donc ainsi se présenter :

	Intégration des résultats de clôture du syndicat pour l'année 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat consolidé de clôture 2016
Fonctionnement	(+) 1 498 525,39 €	(-) 597 833,88 €	(+) 642 677,28 €	(+) 1 543 368,79 €
Investissement	(-) 597 833,88 €	0,00 €	(-) 338 382,32 €	(-) 936 216,20 €
TOTAL	(+) 900 691,51 €	(+) 794 812,49 €	(+) 1 054 706,32 €	(+) 607 152,59 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (19 voix pour), décident d'approuver le compte de gestion pour l'année 2016 présenté par Monsieur le Trésorier.

4 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif du budget retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours d'un exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture, son approbation constitue l'arrêté des comptes.

Il appartient, en vertu de l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'organe délibérant de se prononcer, annuellement, sur les comptes qui lui sont présentés.

Les comptes présentés par Monsieur le Président font apparaître les résultats suivants :

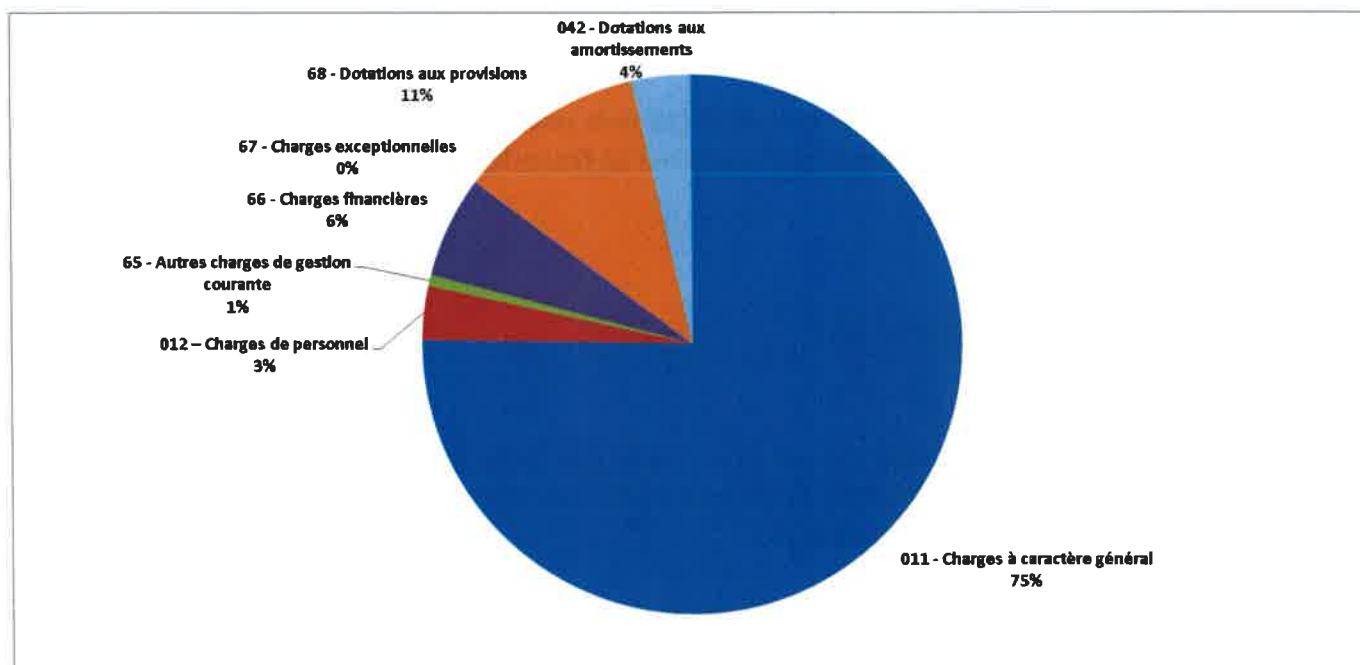
- un excédent de fonctionnement de 642 677,28 €
- un déficit d'investissement de 338 382,32 €

La balance générale du Compte Administratif est la suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Fonctionnement	4 815 010,88 €		5 457 688,16 €
011 - Charges à caractère général	3 621 995,66 €	013 – Atténuation de charges	0,00 €
012 – Charges de personnel	156 358,47 €	70 – Produits des services	5 446 104,06 €
65 - Autres charges de gestion courante	31 631,29 €	73 - Impôts et taxes	0,00 €
66 - Charges financières	296 118,88 €	74 – Dotations, subventions et participations	1 785,00 €
67 - Charges exceptionnelles	169,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	3 300,00 €
68 - Dotations aux provisions	540 000,00 €	77 – Produits exceptionnels	395,10 €
042 - Dotations aux amortissements	168 737,58 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	6 104,00 €

Répartition des dépenses de fonctionnement



SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Investissement	1 104 953,78 €		766 571,46 €
16 - Remboursement du capital des emprunts	857 352,35 €	10 - Dotations, fonds et réserves	597 833,88 €
Opérations d'équipements :			
101 – TMB Bourgneuf en Mauges	224 938,07 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	168 737,58 €
104 - Centre de transfert	15 706,61 €		
105 – Siège Valor3e	852,75 €		
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 104,00 €		

Arrivée en séance de Madame Viviane HERMON

Au titre de l'exécution budgétaire pour l'année 2016, les faits marquants sont les suivants :

Charges financières et dettes :

Lors de la préparation budgétaire 2016, un emprunt avait été inscrit par précaution. Ne l'ayant pas réalisé, cela entraîne mécaniquement une non-consommation des crédits ouverts.

La non-contraction d'un emprunt en fin des années 2014, 2015 et 2016 a permis de consacrer une partie des crédits ouverts à un nouveau remboursement anticipé.

Au total, ce sont **857 352,35 €** de capital qui ont été remboursés aux établissements bancaires prêteurs.

Mécaniquement, Valor3e se désendette progressivement. Initialement le stock de dettes était de 12,85 millions d'euros. A la fin de l'année 2015, ce stock a été ramené à 9 876 757,16 €. Au 31 décembre 2016 l'encours total des emprunts restant dû est de **9 018 960,89 €**.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts contractés par Valor3e en ce qui concerne le traitement des déchets ménagers résiduels.

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 31/12/2014	CRD au 31/12/2015	CRD au 31/12/2016
2008	Crédit Agricole	Variable. : euribor 3m + 1,05 de marge	10 ans	250 000 €	111 964,08 €	0 €	0 €
2009	Caisse d'Epargne	Variable : euribor 3m + 0,69% de marge	10 ans	700 000 €	347 343,36 €	276 834,37 €	204 382,91 €
2010	CACIB	Fixe : 3,28%	20 ans	9 000 000 €	7 637 329,86 €	7 267 920,34 €	6 886 244,34 €
2011	ARKEA	Variable : euribor 3m + 0,90% de marge	20 ans	2 500 000 €	2 145 068,63 €	2 038 012,67 €	1 928 333,64 €
2012	Caisse d'Epargne	Fixe : 3,43%	10 ans	400 000 €	330 540,04 €	293 989,78 €	0 €
Stock de dettes de Valor3e pour les déchets ménagers résiduels :					10 572 245,97 €	9 876 757,16 €	9 018 960,89 €

Le cours du taux euribor 3 mois est négatif depuis le milieu de l'année 2015. En ce moment, il est aux environs de - **0,329 %** (taux au 16 mars 2017).

Fonctionnement :

La structure du budget de Valor3e est toujours identique d'année en année. Ainsi, le budget est presque exclusivement consacré au paiement des prestations de traitement des déchets ménagers résiduels dans le cadre des marchés publics passés avec les sociétés privées.

En 2016, cela a représenté une somme de plus de 3 520 000 €, soit environ 11 € par habitant et pour l'année entière.

Les autres dépenses du syndicat sont les charges liées au fonctionnement de la structure (charges à caractère général, frais de personnel et indemnités des élus, ...), les amortissements des biens, les charges financières et les écritures d'ordre budgétaires et comptables. Cela représente une somme globale de 753 261,52 €, soit moins de 2,50 € par habitant pour l'année 2016. Ce chiffre est très stable par rapport à 2014 puisque pour cette année-là, la somme de ces dépenses représentait 740 782,39 € et en 2015 la somme était de 729 665,33 €.

En 2016, comme en 2015, profitant d'un contexte favorable, Valor3e a fait le choix de mettre la somme de 500 000 euros en provisions pour la post-exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux. En fin d'année 2016, cette provision financière est ainsi dotée d'un million d'euros pour préparer la gestion de cet équipement après sa fermeture.

Monsieur le Président explique que la provision pour la post-exploitation de l'installation de stockage des déchets de Bourgneuf-en-Mauges nécessite entre 1,5 et 2 millions d'euros. Avec la fin programmée de l'enfouissement, les travaux réalisés pour limiter les nuisances de gestion, et les projets sur le site, il est peut-être judicieux de faire une pause dans le provisionnement financier.

Monsieur Paul CORBET exprime surtout qu'à l'issue de la période de trente ans de post-exploitation on ne soit pas contraint de rouvrir le site pour vider et évacuer les casiers de stockage.

Monsieur le Président précise justement que désormais Valor3e travaille à limiter au maximum le recours à l'enfouissement pour les déchets ultimes de son usine de tri compostage.

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente. Ce prix était de 132 € hors TVA (en 2015 et 2016).

Les recettes sont conformes aux prévisions et même légèrement supérieures à ce qui était inscrit. Cet écart se justifie par l'estimation des tonnages à traiter qui a été dépassée d'environ 200 tonnes.

Les autres ressources de Valor3e sont la revente des matériaux issus de l'usine de tri compostage de Bourgneuf-en-Mauges et la mutualisation des moyens de fonctionnement avec le Syndicat Mixte EPTB de la Sèvre Nantaise.

Ces différentes ressources ont représenté respectivement 26 800 € HT et 16 300 €.

Monsieur Jacques LUCAS indique que les tonnages restent stables alors qu'en parallèle la population augmente ce qui signifie que la production par personne est à la baisse.

Les dépenses d'investissement :

En 2016, les investissements réalisés par Valor3e se sont élevés à près de 245 000 €. Cette somme se concrétise par de nombreuses opérations d'équipement, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- la poursuite du renouvellement des clôtures du site de Bourgneuf-en-Mauges pour un montant de 12 300 €,
- le recouvrement de l'alvéole 1 du casier 4 pour un montant de 145 400 €,
- la fourniture et l'installation d'un système de vidéo-surveillance sur le site de Saint-Germain-sur-Moine pour un montant de 7 600 €,
- la réalisation de 3 piézomètres pour un montant de 5 800 €.

Madame Annick JEANNETEAU demande à quoi correspond un piézomètre. Il s'agit d'un forage creusé pour effectuer les contrôles sur les eaux souterraines du site pour vérifier qu'il n'y a pas de pollution jusqu'au niveau des nappes phréatiques.

Il est également précisé que les caméras du site de Saint-Germain-sur-Moine ne sont faites que pour assurer un visuel au personnel de Bourgneuf-en-Mauges qui assure l'astreinte du centre de transfert. Cette installation n'a pas de vocation sécuritaire.

Avant le vote, Monsieur le Président laisse la présidence de séance à Monsieur Cédric VAN VOOREN et quitte la salle.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (19 voix pour), décident d'approuver le compte administratif pour l'année 2016 présenté par Monsieur le Président.

5 - FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Les comptes de gestion et administratif pour l'année 2016 viennent d'être soumis au vote de l'assemblée délibérante. A la suite de ces votes, on constate les résultats cumulés suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisé cumulé + 1 543 368,79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisé cumulé - 936 216,20 €

Les excédents de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2016 permettent de couvrir les déficits cumulés au 31 décembre 2016 de la section d'investissement.

En termes d'écritures comptables, il faut donc affecter :

- au compte budgétaire R 001 la somme de 936 216,20 € pour constater le déficit d'investissement cumulé
- au compte budgétaire D 1068 la somme équivalente pour couvrir ce déficit d'investissement cumulé.

Après la couverture du déficit d'investissement, il reste 607 152,59 € à affecter. Lors du vote de la Décision Modificative n°1, une proposition de répartition de cet excédent sera proposée.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident d'approuver l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.

6 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2017

Suite au vote du Budget Primitif 2017 lors de la séance du Comité Syndical du 26 janvier 2017, il est nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires.

Ces modifications ont pour objet de prendre en compte l'affectation des résultats 2016 précédemment votée et comptabiliser des ajustements de crédits devenus nécessaires.

Il est donc possible de passer les écritures comptables suivantes :

Section	Sens	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	Recette	002	Excédent de fonctionnement	+ 607 152,59 €
Fonctionnement	Recette	775	Produits des cessions d'immobilisations	- 60 000,00 €
Fonctionnement	Dépense	70688	Autres prestations de services	+ 60 000,00 €
Fonctionnement	Dépense	611	Contrats de prestations de service	+ 600 152,59 €
Fonctionnement	Dépense	6531	Indemnités	+ 7 000,00 €
Investissement	Recette	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 936 216,20 €
Investissement	Recette	024	Produits de cession	+ 60 000,00 €
Investissement	Recette	1641	Emprunts en euros	- 60 000,00 €
Investissement	Dépense	001	Déficit d'investissement capitalisé	+ 936 216,20 €

Après la couverture du déficit d'investissement, il reste 607 152,59 € à affecter.

Sans projet identifié clairement à ce jour (remboursement anticipé d'emprunt en fin d'exercice comptable, travaux sur les sites, nouveaux équipements à mettre en place, ...), les crédits sont laissés dans la section de fonctionnement sur le compte budgétaire 611 en attente sauf une enveloppe de 7 000 € qui est transférés sur le compte budgétaire 6531.

Ces crédits pourront ainsi servir de réserve de précaution, mobilisable le cas échéant. De cette manière, en cas d'imprévu, il n'est pas fait appel aux collectivités adhérentes.

D'autre part, il est nécessaire de réaliser un jeu d'écritures comptables suite à la demande de la Trésorerie pour corriger une erreur d'inscription lors du vote du Budget Primitif en janvier 2017. Il s'agit d'annuler les recettes attendues en fonctionnement pour la vente des tunnels de stockage temporaires pour ouvrir les mêmes crédits sur la section d'investissement. L'équilibre des sections est maintenu en augmentant les recettes du compte budgétaire 70688 pour le fonctionnement et en diminuant le compte budgétaire 1641 pour la section d'investissement.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident d'approuver la modification des inscriptions budgétaires comme indiquées ci-dessus.

7 - BOURGNEUF-EN-MAUGES - CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Il y a quelques années, Valor3e avait lancé une procédure pour attribuer les surfaces correspondant au centre de stockage des déchets de la Boiverie à Bourgneuf-en-Mauges à un prestataire qui aurait mis en place et exploité une centrale photovoltaïque. Ce projet n'a pu aboutir...

Aujourd'hui, le contexte a changé : baisse des coûts d'investissement, tarifs de rachat définis par des appels d'offres nationaux lancés par l'état (C.R.E.), ...

Le Syndicat d'énergie de la Vendée (Sydev) a créé une S.E.M., Vendée Energies, pour réaliser, entre autres, des projets sur les centres d'enfouissement en post exploitation, en lien avec le syndicat TRIVALIS. Ainsi, 5 centrales photovoltaïques seront installées prochainement sur d'anciens sites d'enfouissement vendéens. Les syndicats d'énergie de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire (SYDELA et SIEML) s'intéressent également à des projets de ce type.

Equiper le centre de stockage de Bourgneuf-en-Mauges avec une centrale photovoltaïque apparaît à nouveau comme une opportunité intéressante car elle donne un usage à des terrains gelés pour toute autre activité pendant plus de 30 ans.

Dans ce contexte, nous avons pris contact avec le SIEML pour envisager un partenariat entre différents acteurs publics afin de relancer un projet de centrale photovoltaïque sur notre site de

Bourgneuf-en-Mauges. Le SIEMML s'est montré intéressé et a souhaité s'adjoindre les services de Vendée Energies pour piloter le montage technique et juridique du projet. Ainsi, le portage d'un tel équipement serait le fruit d'une collaboration entre divers acteurs publics :

- Valor3e
- Le SIEMML
- Vendée Energies
- Mauges communauté (dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive »)

Afin de poursuivre les études et de préparer le montage des dossiers et des demandes d'autorisation administrative, il est nécessaire de laisser le pilotage au SIEMML et à Vendée Energie.

Cependant, il est important de valider le principe d'une participation de Valor3e dans ce projet. La répartition à terme du capital de la société porteuse du projet pourrait être la suivante :

- SIEMML : 50 %
- Valor3e : 20 à 25 %
- Vendée Energie : 20 à 25 %
- Mauges Communauté : 5%

Cette répartition est, à ce stade, une estimation qui sera affinée et complétée par l'avancée des études techniques et économiques.

A l'issue de la présentation, des questions sont soulevées en matière de :

- *fiscalité des entreprises si une société dédiée est créée,*
- *urbanisme pour bien flécher la zone qui à ce jour dédiée à l'enfouissement des déchets,*
- *études d'impact pour ne pas avoir comme résultat une compensation sur des terres agricoles*
- *finances pour connaitre comment se délit au bout de 20 ans la société créée.*
- ...

Dès lors, Monsieur le Président propose de poursuivre l'étude afin d'obtenir les réponses à ces diverses questions avant de s'engager plus fortement dans la réalisation de ce projet.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe de création d'une centrale photovoltaïque sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce projet.**

La date de la prochaine réunion du Comité Syndical est fixée le mardi 27 juin 2017 à 14h00.

Lors de cette journée, il sera proposé une visite des sites et un déjeuner avant le comité syndical.

Un courrier vous précisant le déroulé de cette journée va vous être envoyé d'ici une quinzaine de jours pour vous permettre de vous inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 16h15.

Le Président,
Jacky BOURGET

Le Secrétaire de Séance,
Jacques RETHORE

